

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT MINIER (CEA-MEM)

**RAPPORT D'AUDIT DES ETATS FINANCIERS
DU PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT
MINIER (CEA-MEM)**

FINANCEMENT : AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD) – CREDIT AFD N°CCI
167901 T

**RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS
(EXERCICE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021)**

DEFINITIF

MAI 2022



SOMMAIRE

Table des matières

INTRODUCTION	3
A. OPINION	3
B. FONDEMENT DE L'OPINION	3
C. RESPONSABILITÉS DE L'UNITE DE COORDINATION DU CEA MEM	4
D. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS.....	4
E. FAIBLESSES DU CONTROLE INTERNE.....	4
1. Absence de manuel de procédures administratives, comptables et financières	5
2. Incomplétude des pièces justificatives des dépenses	5
3. Archivage des dossiers des étudiants	6
ANNEXES.....	7

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT MINIER (CEA-MEM)

Monsieur le Coordonnateur,

INTRODUCTION

En exécution de la mission d'audit des comptes annuels du **Projet Centre d'Excellence Africain Mines et Environnement Minier (CEA-MEM)** qui nous a été confiée, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport d'opinion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

A. OPINION

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés à l'**annexe 2** ci-jointe du Projet « **Centre d'Excellence Africain Mines et environnement Minier (CEA-MEM)** » objet de l'accord de crédit **AFD N°CCI 167901 T** qui comprennent :

- Le tableau Emplois ressources ;
- Les notes explicatives

À notre avis, les comptes annuels du CEA-MEM pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 joints à l'annexe 2, sont réguliers et sincères et présentent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle des activités exécutées par le Projet au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et de la situation de trésorerie dudit Projet au 31 décembre 2021 conformément aux principes comptables du SYSCOHADA Révisé et aux termes de l'accord de financement dudit Projet.

B. FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit ISA telles que définies par l'IFAC. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Projet conformément au Code d'éthique et de déontologie de la profession et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

C. RESPONSABILITÉS DE L'UNITÉ DE COORDINATION DU CEA MEM

Les comptes annuels du CEA MEM ont été établis et arrêtés par l'Unité de Coordination du Projet (UCP).

L'UCP est responsable de la préparation et de la présentation sincère et fidèle des comptes du CEA MEM conformément aux règles et méthodes comptables applicables aux Projets de développement et aux dispositions de l'Agence Française de Développement ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe à l'Unité de Coordination du Projet (UCP) de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Projet.

D. RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'**annexe 1** du présent rapport de l'Auditeur. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

E. FAIBLESSES DU CONTRÔLE INTERNE

Nous avons procédé à l'évaluation des mesures de contrôle interne qui ont été appliquées aux opérations administratives, comptables et financières de la période sous revue.

Notre examen a consisté en la mise en œuvre des diligences que nous avons jugées nécessaires pour la validation des comptes du Projet. Par conséquent, les résultats de nos travaux ne peuvent prétendre faire apparaître les faiblesses de toute l'organisation administrative, comptable et financière qui pourraient être mises en évidence dans le cadre d'un examen spécifique.

Les recommandations, objet du présent paragraphe, visent à aider les responsables ainsi que les différents intervenants du Projet à améliorer la fiabilité des registres comptables, pour la préparation des rapports financiers intermédiaires.

Nous saisissons cette occasion pour remercier tous les responsables de l'Unité de Coordination du CEA MEM pour l'assistance qui nous a été apportée dans le cadre de notre intervention.

1. Absence de manuel de procédures administratives, comptables et financières

a) Constat

Le projet ne dispose pas d'un manuel de procédures administratives, comptables et financières validé par le Bailleur. Pour rappel, le manuel des procédures précise l'organisation, les principes de gestion, les tâches et procédures à appliquer dans le cadre de l'exécution des activités d'une organisation. Il doit être actualisé pour prendre en compte les différents changements opérés au sein de l'entité.

b) Risque

Cette insuffisance ne permet pas au projet une bonne comptabilisation des opérations et une gestion efficace des ressources du Bailleur.

c) Recommandation

Les procédures de la Banque Mondiale étant différentes de celles de l'AFD, nous recommandons à l'Unité de Coordination du CEA MEM de se doter d'un manuel de procédures adapté au financement de l'AFD.

d) Commentaires du Projet :

Le projet prend bonne note de la recommandation. Toutefois, les projets CEA MEM et CEA VALOPRO étant concomitamment gérés par l'INP-HB, la mutualisation de la gestion financière administrative et comptable par un seul responsable administratif et financier minimise les risques évoqués par vos soins, vu que le manuel de procédure du CEA VALOPRO a reçu l'avis de non-objection de l'AFD et est appliqué par le CEA MEM. Néanmoins le projet se dotera d'un manuel de procédure actualisé soumis au bailleur.

2. Incomplétude des pièces justificatives des dépenses

a) Constat

Pour la plupart des dépenses de missions, d'ateliers et séminaires, la mission d'audit note l'absence des TDR, d'ANO sur les TDR, des ordres de mission et de certaines factures d'hôtel. Il convient de souligner que toutes les écritures comptables passées par le projet doivent être justifiées par des pièces probantes.

b) Risque

Remise en cause de la régularité et de la conformité des opérations effectuées.

c) Recommandation

Il est souhaitable que la liasse des documents ou pièces servant à justifier les opérations enregistrées en comptabilité soit améliorée.

d) Commentaires du Projet :

Le projet souligne que toutes les activités exécutées sont inscrites dans le plan de travail annuel budgétisé ayant reçu l'avis de non-objection du bailleur. Cela dit ces activités peuvent être exécutées à hauteur de 15 000 Euros sans l'avis du bailleur.

En ce qui concerne les pièces justificatives des dépenses, le projet souligne que ces dépenses sont soumises aux règles très strictes des dépenses publiques. A notre avis les pièces justificatives sont probantes.

3. Archivage des dossiers des étudiants

a) Constat

Les dossiers de candidature et de demande de bourses des étudiants ne sont pas complets conformément aux dispositions du Manuel des procédures.

b) Risque

Cette situation peut entraîner une remise en cause du processus de recrutement des étudiants ou de demande de bourses.

c) Recommandation

Nous recommandons au projet d'améliorer son système d'archivage des dossiers des étudiants pour être conforme aux dispositions du manuel de procédures.

d) Commentaire du Projet :

Le projet prend note et veillera à l'amélioration du système d'archivage des dossiers des étudiants.

Fait à Abidjan, le 27 Mai 2022

POUR LE GROUPEMENT CE2C/PANAUDIT

CE2C
Cabinet d'Expertise Comptable & de Conseils
20 BP 1167 Abidjan 20
Tel : 22 46 78 08
E-mail : infos@ce2c.pro

KONDRO Oura
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux comptes
Associé-Gérant CE2C

ANNEXES

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport d'audit financier et comptable.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux directives applicables aux financements de l'IDA et à l'accord de financement.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des comptes annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie ainsi que les règles d'indépendance qui encadrent la profession ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des comptes annuels ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les comptes annuels, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les comptes annuels, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également à la Coordination une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués à la Coordination, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, à la Banque Mondiale ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les comptes annuels des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des déclarations écrites de l'Unité de Coordination confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des comptes annuels ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux comptes annuels ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

* *

*



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

Abidjan, le 20 mai 2022

A

Monsieur le Représentant du
Groupement CE2C/PANAUDIT

Objet : Lettre d'affirmation, audit financier et comptable du Projet MEM
Convention de **CREDIT AFD N°CCI 167901 T**

Monsieur,

Nous vous confirmons par la présente que sauf erreur de notre part, les états financiers du Projet MEM pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 couvrent et résument toutes les opérations effectuées par le Projet MEM

En tant que responsable de l'établissement des états financiers, et de la mise en œuvre des systèmes comptables et de contrôle interne pour prévenir et détecter les erreurs et les fraudes, nous vous confirmons au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, que les renseignements fournis sont exhaustifs, exacts et sincères dans leurs aspects matériels.

Tous les documents, informations comptables et financières afférents auxdits états financiers ont été mis à votre disposition et à notre connaissance (sauf erreur de notre part) il n'y a pas eu de non-respect matériel ou violation des termes de l'Accord de Financement et les lois en vigueur en République de Côte d'Ivoire qui méritent d'être signalés.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de notre franche collaboration.



Coordonnateur du CEA MEM

YAO Kouakou Alphonse

BALANCE GENERALE au 31/12/2021 (XOF)

Du Compte 121000 au compte 758400



Site : 01 Siege

Source de Financement : TOUTES

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Page 1/2

Code	Libellé	A Nouveau D	A Nouveau C	Mouvements D	Mouvements C	Total D	Total C	Solde D	Solde C
2	ACTIFS IMMOBILISES			10 000 000		10 000 000		10 000 000	
213100	LOGICIEL DE GESTION DU PROJET			10 000 000		10 000 000		10 000 000	
4	TIERS			179 357 748	582 191 125	179 357 748	582 191 125		402 833 377
401100	FOURNISSEURS D'EXPLOITATION			11 102 450	58 360 024	11 102 450	58 360 024		47 257 574
401120	CONSULTANTS				7 610 000		7 610 000		7 610 000
421300	PERSONNEL MISSION			965 232	9 389 232	965 232	9 389 232		8 424 000
422000	PERSONNEL RÉMUNÉRATIONS DUES			85 200 000	85 200 000	85 200 000	85 200 000		
431100	CNPS			9 177 921	9 177 921	9 177 921	9 177 921		
449600	AUTRES SUBVENTIONS RECUES				69 245 026		69 245 026		69 245 026
458110	AFD. INDICATEURS DE PERFORMANCE				257 774 022		257 774 022		257 774 022
471104	ETUDIANTS NON NATIONAUX - DOCTORAT			26 400 000	26 400 000	26 400 000	26 400 000		
471105	ETUDIANTS NON NATIONAUX - MASTER			46 512 145	47 302 500	46 512 145	47 302 500		790 355
471200	CREDITEURS DIVERS				1 732 400		1 732 400		1 732 400
481100	FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS				10 000 000		10 000 000		10 000 000
5	TRESORERIE			327 019 048	180 132 875	327 019 048	180 132 875	146 886 173	
521200	COMPTE INDICATEURS DE PERFORMANCE - TRESOR			257 774 022	180 110 625	257 774 022	180 110 625	77 663 397	
521300	GENERATEUR DE REVENUS-BNI			69 245 026	22 250	69 245 026	22 250	69 222 776	
6	CHARGES ORDINAIRES			245 947 204		245 947 204		245 947 204	
604210	CARBURANT À LA POMPE			10 000 000		10 000 000		10 000 000	
604700	FOURNITURES DE BUREAU			5 648 765		5 648 765		5 648 765	
604800	FOURNITURES DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES			9 123 100		9 123 100		9 123 100	
625100	ASSURANCES PERSONNEL			8 833 950		8 833 950		8 833 950	
626100	ETUDES ET RECHERCHES			721 000		721 000		721 000	
627700	FRAIS DE COLLOQUES, SÉMINAIRES CONFÉRENCES			1 083 240		1 083 240		1 083 240	
631800	FRAIS BANCAIRES			775 127		775 127		775 127	

CE 2 C
 Le 27.05.2022
 Etat Financiers Audités

BALANCE GENERALE au 31/12/2021 (XOF)

Du Compte 121000 au compte 758400



Site : 01 Siège

Source de Financement : TOUTES

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Page 2/2

Code	Libellé	A Nouveau D	A Nouveau C	Mouvements D	Mouvements C	Total D	Total C	Solde D	Solde C
632410	HONORAIRES CONSULTANTS INDIVIDUELS			3 010 000		3 010 000		3 010 000	
638300	RÉCEPTIONS (PAUSE CAFE/DEJEUNER)			10 352 261		10 352 261		10 352 261	
638400	MISSIONS A L'INTERIEUR			5 475 860		5 475 860		5 475 860	
638410	MISSIONS A L'ETRANGER			9 849 732		9 849 732		9 849 732	
638500	FRAIS DIVERS			12 993 748		12 993 748		12 993 748	
658200	APPUI FINANCIER AUX ETUDIANTS			73 702 500		73 702 500		73 702 500	
661100	APPOINTEMENTS ET SALAIRES			85 200 000		85 200 000		85 200 000	
664100	CHARGES SOCIALES SUR RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL			9 177 921		9 177 921		9 177 921	



Totaux
Solde au 31/12/2021

782 324 000

782 324 000

782 324 000

782 324 000

402 833 377

402 833 377

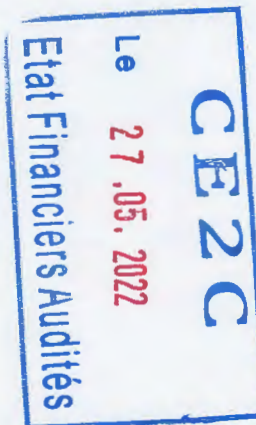
CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT MINIER (CEA MEM)
SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en milliers de FCFA)

Emplois	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Ressources	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Dépenses d'équipement	3	10 000	-	Autres subventions reçues	6	69 245	-
Dépenses d'exploitation	4	245 947	-				
				Sous total Autres subv		69 245	0
				AFD Indicateur de Performance	7	257 774	-
				Total Indicateur		257 774	-
Total dépenses		255 947	-	Total subventions		327 019	-
Débiteurs Mission	5	-	-				
Débiteurs divers	5	-	-				
Total Débiteur		-	-	Total Trésorerie créditeur		-	-
Compte Indicateur de performan	5	77 663	-	Fournisseurs	8	64 868	-
Compte Revenus Générés	5	69 223	-	Personnel mission	8	8 424	-
Caisse	5	-	-	Charges sociales (CNPS)	8	-	-
				Bourses Etudiants	8	790	-
				Créditeur Divers	8	1 732	-
Total Trésorerie		146 886	-	Total dettes		75 814	-
TOTAL EMPLOIS		402 833	-	TOTAL RESSOURCES		402 833	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Responsable Administratif et Financier du CEA MEM

KOFFI Yao Modeste BOGLIN



Coordonnateur du CEA MEM

YAO Kouakou Alphonse



CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN MINES ET ENVIRONNEMENT MINIER
(CEA MEM)



Note 1 Présentation du projet

1.1 Contexte du projet

Le projet Centre d'Excellence d'Afrique pour les Mines et l'Environnement Minier (CEA-MEM) phase CEA Impact, se donne pour objectif de poursuivre le défi du développement dans lequel il s'est engagé, en intensifiant son réseau de partenaires industriels, universitaires et sectoriels dans une démarche de co-construction, dans cette phase de renouvellement.

Cette démarche passe par la diversification des curricula tant que celle-ci est nécessaire, la planification et la mise en œuvre de programmes de recherche appliquée, l'expertise et l'encadrement des populations vivant sur les sites miniers en vue de réduire et d'éradiquer la pauvreté tout en protégeant l'environnement.

L'impact des activités du CEA-MEM sur les cibles bénéficiaires se traduira par la baisse du chômage des jeunes avec le regain de l'activité minière dans la sous-région et sur le continent africain, l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises devenues compétitives avec des méthodes d'exploitation et des rendements optimisés et le recul significatif de la pauvreté et la préservation de l'environnement.

Le projet Centre d'Excellence Africain Mines et Environnement Minier (CEA MEM) phase IMPACT a fait l'objet de l'accord de crédit N°CCI 1679 01 T signés entre la Côte d'Ivoire et l'Agence Française de développement (AFD) le 10 mars 2020.

1.2 Objectifs du Projet

Pour atteindre ses objectifs, le CEA MEM réalisera ses activités en conformité avec les plans d'action du projet que sont l'apprentissage, la recherche, les installations et l'équipement et enfin la gouvernance.

Le volet apprentissage sera amorcé avec l'amélioration de l'offre de formation avec de nouveaux défis que sont :

- **au niveau des formations de Master et de Doctorat :**
 - la finalisation des démarches administratives et techniques de l'acquisition d'un **site-école** dont le principe de l'octroi a été accordé par le Ministère en charge des Mines et de la Géologie ;
 - l'acquisition de matériels pédagogiques complémentaires ;
 - le recrutement de nouveaux enseignants-chercheurs et de techniciens de laboratoires ;
 - la création et la mise en route de nouveaux Masters, notamment en **Economie et législation minière, Gestion des projets miniers, Responsabilité sociétale des entreprises minières** ;

- **au niveau des formations courtes :**

- la création d'un service étoffé, spécialement dédié à la **prospection des besoins** des entreprises, des administrations et des établissements ;
- l'amélioration de l'agenda des **offres de formations courtes** ;
- l'implémentation des **programmes élaborés en partenariat** notamment avec la GIZ pour des formations adressées à la société civile, en vue d'améliorer la gouvernance minière dans les sites miniers.

La recherche dans le cadre de la phase de renouvellement du CEA-MEM sera menée dans l'intérêt des entreprises, à travers des contrats découlant d'accord de partenariat gagnant - gagnant. Les nouveaux défis du centre sont :

- le développement de l'application des outils modernes de prospection minière (télédétection, imageries satellitales, technologie drones, spectrométrie, etc ;
- la construction d'un bâtiment de recherche dédié principalement à la métallurgie extractive et à la géologie numérique ;
- le développement de méthodes d'optimisation ;
- la valorisation des matériaux issus de l'exploitation minière ;
- la recherche pour la préservation et la réhabilitation de l'environnement.

Les actions d'installation et d'équipement seront principalement guidées par la construction d'un **bâtiment dédié aux équipements de laboratoire et à des salles de travaux pratiques**. Les activités complémentaires à celles du laboratoire de géologie actuel y seront menées, notamment dans le domaine de la métallurgie extractive.

Enfin la gouvernance consistera en des actions de **renforcement de capacités dans les différents services** d'appui au CEA-MEM et surtout envers le corps des enseignants-chercheurs du centre. Les résultats attendus comprennent l'amélioration de la gouvernance académique au regard des exigences du système Licence-Master-Doctorat et des normes d'accréditation, l'amélioration du circuit fiduciaire et une excellente politique de communication.

Les **revenus seront générés** par le biais des missions et des aires d'opportunités du centre en tant que structure de formation, de recherche et d'expertise. Il s'agira notamment des frais de scolarités, des appuis pour la recherche et des commandes spéciales d'expertises (analyses, expérimentations, optimisation) qui seront exprimées par les entreprises, les administrations ou des organisations.

Note 2 Principes appliqués pour l'élaboration des états financiers

Les comptes sont tenus conformément aux dispositions du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA). Les états financiers dérogent à la présentation recommandée par le SYSCOA. pour tenir compte de la spécificité des projets de développement et des attentes du bailleur de fonds. Les principales méthodes comptables appliquées pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

2.1 Mode de comptabilisation

Le projet tient une comptabilité d'engagement. Ainsi, les opérations sont comptabilisées dès lors que l'engagement contractuel du projet ou des tiers est établi.

Le principe de spécialisation des exercices pour la comptabilisation des charges et des produits liés (subventions) n'est pas d'une application stricte. Le fait générateur des dépenses est leur facturation ou leur paiement dans certains cas, et plus généralement leur exigibilité. Il n'est pas procédé à l'évaluation de provisions de charges ainsi qu'à l'enregistrement de produits à recevoir autres que les subventions.

Les schémas de comptabilisation retenus reflètent le circuit de traitement des dépenses dans les projets. Ils reposent sur l'équilibre de base consistant en la neutralisation systématique des charges par des produits concomitants (subventions).

2.2 Mobilisation des fonds du crédit

Les fonds du crédit sont mobilisés suite à l'atteinte des indicateurs de performances par le projet selon les accords du crédit

2.3 Conversions monétaires

Elles sont effectuées au taux de change historique selon les avis de paiement de l'AFD. Les dépenses sont remboursées par l'AFD pour leur contre-valeur en francs CFA de sorte qu'il n'est pas constaté de gain, ni de perte de change.

2.4 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées en comptabilité pour leur coût historique. Elles ne font pas l'objet d'amortissement en raison de la spécificité du financement des projets.

En effet, les immobilisations sont acquises au moyen de subventions et leur renouvellement n'est pas prévu au terme du projet. Le projet ne dégagant pas de résultat, il est admis que les immobilisations ne soient pas dépréciées en comptabilité.

Par ailleurs, les cessions et autres sorties d'immobilisations ne sont pas reflétées dans les comptes afin de mettre en évidence l'utilisation des fonds reçus du bailleur.

2.5 Les états financiers

Les états financiers dans le cadre des présentes missions sont constitués de : la balance générale des comptes du projet, du tableau des ressources et emplois ainsi que des notes aux états financiers.

Note 3 Dépenses d'équipement

Elles représentent l'ensemble des coûts engagés depuis le démarrage jusqu'au 31 décembre 2021 pour l'acquisition d'immobilisations utilisées exclusivement dans le cadre du projet.

Ce poste s'analyse comme suit :

	Cumul au 31/12/2021	Dépenses au 31 décembre 2021	Cumul au 31/12/2020
Logiciel de gestion	10 000 000	10 000 000	-
Réhabilitation bâtiment	-	-	-
Aménagement de bureau	-	-	-
Matériel informatique	-	-	-
Autres matériels	-	-	-
Matériel automobile	-	-	-
Dépenses d'équipement	10 000 000	10 000 000	-

Note 4 Dépenses d'exploitation

Il s'agit de l'ensemble des dépenses engagées par le projet, autres que les dépenses d'équipement.

Ce poste comprend les dépenses de fonctionnement, de formation, d'études et de rémunérations de prestataires de services effectuées depuis le début du projet. Le solde se décompose comme suit:

	Cumul au 31/12/2021	Dépenses au 31 décembre 2021	Cumul au 31/12/2020
60 Achats	24 771 865	24 771 865	-
62 Services extérieurs A	10 638 190	10 638 190	-
63 Services extérieurs B	42 456 728	42 456 728	-
65 Autres charges	73 702 500	73 702 500	-
66 Charges de personnel	94 377 921	94 377 921	-
Dépenses d'exploitation	245 947 204	245 947 204	-

Note 5 Trésorerie

Les comptes de trésorerie se présentent comme suit, en F.CFA au 31 décembre 2021 :

Compte Indicateur de Performance
Compte Revenu Générés
Caisse DAO

77 663 397
69 222 776
0

TOTAL

146 886 173



Note 6

Autres subventions reçues

Il s'agit des fonds mobilisés par le projet à travers les prestations de formation des enseignants du Centre en faveur d'autres structures et des coûts issues de la formation des étudiants étrangers. Le solde de ce compte s'élève à **69 222 776** Francs CFA et s'analyse comme suit :

Montant total généré : **69 245 026 FCFA** - Frais de gestion **22 250 FCFA** (frais de gestion du compte bancaire des revenus générée).

Note 7

Indicateur de performance AFD

Le solde de ce poste correspond au montant des indicateurs de performance atteints par le Projet depuis la mise en vigueur conformément à l'Accord de don. Il est constitué essentiellement des fonds versés par l'AFD. Au 31 décembre 2021 le montant total de ces indicateurs est de **257 774 022 Francs CFA**.

Note 8

Fournisseurs et créiteurs divers

Il s'agit des factures reçues non encore réglées à la date du 31 décembre 2021 ainsi que des missions et des montants dus à divers créiteurs. Le solde de ce poste s'élève à **75 814 329 FCFA** et se décompose comme suit :

- Fournisseurs d'investissement

Compte N°	Fournisseurs	Montant	AFD	RG
481100	AGOSOFT	10 000 000	10 000 000	-
	TOTAL	10 000 000	10 000 000	0

- Fournisseurs d'exploitation

Compte N°	Fournisseurs	Montant	AFD	RG
401100	ASSIENIN YAO ANTOINE	13 489 465	13 489 465	-

401100	CPDEC	4 000 000	-	4 000 000
401100	ENTREPRISE IVOIRIENNE DE RESTAURATION COLLECTIVE	4 958 360	796 500	4 161 860
401100	HOTEL 50 LOGEMENTS	929 998	929 998	-
401100	HOTEL HANNIEL	2 940 000	-	2 940 000
401100	MILES TRAVEL VOYAGE & TOURISME	5 296 000	5 296 000	-
401100	OUATTARA SOULEYMANE	561 000	561 000	-
401100	RESTAURANT LA BRISE KINDA GABRIEL CLEMENT	3 719 360	1 263 190	2 456 170
401100	RESTO-PLUS	1 363 391	1 363 391	-
401100	TOTAL CI	10 000 000	10 000 000	-
	TOTAL	47 257 574	33 699 544	13 558 030

- Fournisseurs consultants

Compte N°	Fournisseurs	Montant	AFD	RG
401120	GROUPE IDEAS ETUDES ET ASSISTANCE	3 010 000	3 010 000	
401120	VACATAIRE	4 600 000	-	4 600 000
	TOTAL	7 610 000	3 010 000	4 600 000

- Personnel mission

Compte N°	Bénéficiaire	Montant	AFD	RG
421300	AKE ATTIN DANIEL	20 000	20 000	
421300	ANGAMAN YAO PASCAL	160 000	160 000	
421300	BAMORY KONE	1 884 000	1 884 000	
421300	BRITON BI GOUSSE HENRI	60 000	60 000	-
421300	DABLE PIERRE JEAN-MARIE RICHARD	600 000	600 000	-
421300	DOUMBIA INZA	260 000	260 000	
421300	GBELE OUATTARA	440 000	440 000	
421300	GNAN-KOUASSI ROMEO	80 000	80 000	
421300	KESSE TOUVALE MARCEL	240 000	240 000	
421300	KLOMAN KONAN YAO	160 000	160 000	
421300	KOFFI GNAMMYTCHET BARTELEMY	260 000	260 000	
421300	KOFFI AHOUE JEANNE	40 000	40 000	
421300	KONATE MAH KOUDEDIA	80 000	80 000	
421300	KONIN ATHANASE	600 000	600 000	
421300	KOUABENAN TEHUA GEORGE	80 000	80 000	

421300	KOUADIO KOUAME ALEXANDRE	280 000	280 000	
421300	KOUAKOU KOFFI EUGENE	100 000	100 000	
421300	KOUAME N'GUESSAN	560 000	560 000	
421300	KOUASSI AMANI MICHEL	80 000	80 000	
421300	KOUASSI KOUADIO EDMOND	260 000	260 000	
421300	KOUASSI N'GUESSAN HERVE	340 000	340 000	
421300	SORO ARDJOUMA KATELEMANA	40 000	40 000	
421300	TIEMOKO TONGA PAUL	760 000	760 000	
421300	YAO KOUAKOU ALPHONSE	920 000	920 000	
421300	YAPO SEVERINE CLARISSE EPSE BONI	20 000	20 000	
421300	YOBOUE NINA GEORGETTE	20 000	20 000	
421300	YOUSOUFOU BAKAYOKO	80 000	80 000	
	TOTAL	8 424 000	8 424 000	-

- Bourses Etudiants

Compte N°	Fournisseurs	Montant	AFD	RG
471106	ALLOCATION DE BOURSES AIDES AUX ETUDIANTS 2020-2021	790 355	790 355	
	TOTAL	790 355	790 355	-

- Créditeurs divers

Compte N°	Fournisseurs	Montant	AFD	RG
471105	CREDITEURS DIVERS	1 732 400	-	1 732 400
	TOTAL	1 732 400	-	1 732 400

kan

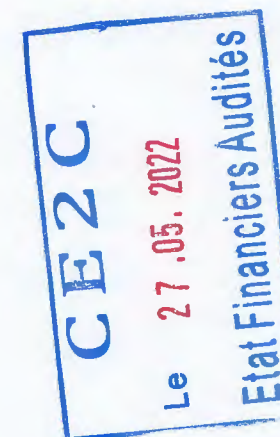
mf

ANNEXE 1 : Etat de reconstitution du Compte Projet AFD

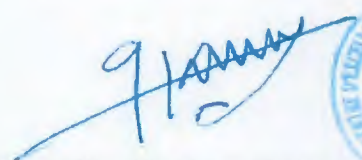


I- Etat d'évolution du compte projet AFD au 31 DEMBRE 2021

Compte AFD BAILLEUR		
Soldes bancaires au 31/12/2020	(1)	0
Ressources de la période du 01/01/2021 au 31/12/2021	(2)	257 774 022
Dépenses de la période du 01/01/2021 au 31/12/2021	(3)	180 110 625
Soldes bancaires au 31/12/2021	(4)	77 663 397
(4) = (1)+(2)-(3)		

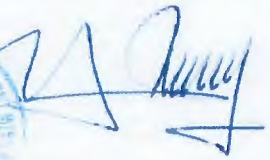


Responsable Administratif et Financier du CEA MEM



KOFFI Yao Modeste BOGLIN

Coordonnateur du CEA MEM



YAO Kouakou Alphonse